



## **Compte-Rendu de la réunion du comité de quartier n° 4 Le mercredi 15 Juin 2011**

Les élus présents sont : Aude Bristot ( 1<sup>er</sup> Maire adjoint aux finances, à la sécurité publique, aux affaires générales et en charge de la démocratie locale)- Christian Tarer (Maire adjoint à l'Urbanisme)- Isabelle Herfeld (Maire adjoint à l'Education et à la Petite Enfance), Michel Dhombres (Maire adjoint au Développement Durable et au Cadre de Vie), Alain Courtois (Maire Adjoint à la sécurité des Bâtiments et aux Travaux de Voirie)- Joël Meillat (Conseiller Municipal), Elisabeth Bazin ( Conseillère Municipale).

Les habitants du quartier: Mme Carcone et Mme Poncet-Michelon(référentes) et Mrs et Mmes Sabater Christiane et Charles, Prévotat Thierry, Preschez Jean Pierre, Yahyavi Firouz, Coste Michel, Pithoud Jean Claude, Goubert Robert, Vasselon Solange

Comme lors des autres réunions l'invitation avait été doublée par courriel et par courrier pour les volontaires ayant donné toutes leurs coordonnées.

La réunion a commencé par un rappel rapide de la 1<sup>ère</sup> Maire adjointe en charge de la démocratie locale et de la vie des quartiers (Aude Bristot), de ce que doit être l'esprit des comités de quartier, volonté de Monsieur le Maire, dans un souci d'expression démocratique et afin que notre ville évolue positivement :

Ces comités de quartier sont avant tout :

- Un lieu de libre expression, dans un esprit constructif, démocratique, participatif, en respectant une totale neutralité politique, religieuse et philosophique.

Chacune des personnes présentes s'est engagée à contribuer à la sérénité des débats, à respecter la liberté de parole ou de participation de chacun et à respecter la charte mise en place et jointe en annexe de ce compte rendu.



Ordre du jour proposé par les référentes :

1) Informations sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme):

le questionnaire est en cours de diffusion et sera dépouillé par l'institut B.V.A. ,afin que ce ne soit pas les mêmes qui élaborent le questionnaire (cabinet Codra, avec les services de la ville) et qui l'exploitent .

Le P.L.U. en est à la phase de consultation de la population. Le diagnostic fait par le cabinet Codra, à partir des données fournies par l'INSEE et d'autres sources de documentation, a été présenté à la population lors de la réunion publique du 7 avril et par une exposition à la médiathèque. La synthèse de ce diagnostic est disponible auprès des services d'urbanisme, en mairie, ainsi que sur le site de la ville.

Le cabinet Codra a été choisi à la suite d'un appel d'offres, Codra a été choisi entre 3 bureaux d'études et le coût de cette mission est de 90 000 euros HT.

Pour bien faire comprendre la différence entre la procédure de P.O.S. (plan d'occupation des sols, actuellement en vigueur à Montgeron) et la procédure de PLU , la municipalité a préparé une note d'information , distribuée aux participants et disponible auprès du service urbanisme.

Mme Bristot rappelle les engagements de la municipalité :

- maintenir une stabilité de la strate en terme de nombre d'habitants.
- Préserver l'identité de la ville de Montgeron,

Différents paramètres sont par obligation, intégrés au diagnostic, notamment le PLD ( Plan Local de Déplacement) et le PLH (Plan Local de l'Habitat)

Les communes se trouvant dans la communauté d'agglomération ont eu un programme de constructions de 2500 logements, dont 1800 sur Vigneux, 600 sur Draveil et 120 sur Montgeron.

2)Informations sur les droits de préemption et d'expropriation : ces procédures sont exceptionnelles et nécessitent d'être justifiées par un projet d'intérêt collectif au préalable .La commune bénéficie d'un droit de préemption, c'est-à- dire peut se porter acquéreur d'un bien immobilier si celui ci est mis en vente par son propriétaire ; la procédure d'expropriation est très longue et complexe et donc demeure très exceptionnelle .

Convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier de la Région Ile de France) : elle présente un intérêt financier, car elle permet à la commune de disposer de prêts à taux 0 pour des acquisitions foncières ponctuelles, et la ville a signé cette convention pour un périmètre de « veille foncière », afin de connaître l'évolution du marché



foncier (le foncier sur Montgeron est le plus élevé de tout le Nord du département) et de réaliser éventuellement quelques opérations :

Sur Montgeron 4 secteurs sont concernés :

- route de Corbeil (concerne des parcelles laissées à l'abandon et squattées actuellement),
- secteur de la gare (projet immobilier engagé par le propriétaire de terrains, rue du Moulin de Senlis)
- secteur du centre ville, entre l'avenue de la république et la rue A. Briand (objectif : surveiller l'évolution foncière et favoriser l'implantation d'activités non gênantes)
- et zone de l'avenue J. Jaurès (départ de l'entreprise Pouillard, donc reconversion à prévoir des terrains).

En ce qui concerne le quartier 4, il y a actuellement un permis de construire en cours sur un terrain à l'angle de l'Avenue de la République et de la rue René Cassin, projet privé de lotissement pavillonnaire, permis qui évolue et qui concernerait vraisemblablement le bâtiment ancien du bar en question aux dernières nouvelles .Ce projet inclurait aussi quelques places de parking car il y a une surcharge liée au Pavillon Flore (Maison de Retraite), afin de décharger le stationnement Rue René Cassin.

Question : y a t-il encore une activité dans le bâtiment de l'E.D.F., à côté du commissariat ?

Réponse : seulement leurs services techniques.

Question : quels projets sur le quartier Réveil Matin?

Réponse : Des logements en aménagement mixte.

Côté route de Corbeil des activités tertiaires. Un centre médical a été demandé par le comité de ce quartier. Sur la rue J.Jaurès il y aurait des logements et des espaces végétalisés.

Route de Corbeil : Un projet de rénovation de cette route est en réflexion en partenariat avec le Conseil général.

### 3) Ramassage des ordures :

Mme Carcone s'étonne que les encombrants soient broyés au moment du ramassage alors que Mr Meillat a annoncé les progrès du nouveau système pour le recyclage.

Un participant pense que le ramassage du verre une fois par mois ce n'est pas suffisant. (il est possible de rajouter des cartons de verre avec les déchets en trop, à



côté du container )

Une personne signale ses difficultés à contacter les services de la déchetterie pour les faire venir ramasser les encombrants de son immeuble collectif.

Suite à l'intervention de Monsieur Joël Meillat auprès de la CASVS, il a été décidé une collecte des encombrants tous les 10 jours dans les grands ensembles, sans limitation de tonnage. Après quelques semaines de mises en place, nous constatons une très nette amélioration de ce nouveau système.

Un administré signale qu'il n'a pu réussir à vider son chargement à la déchetterie le samedi et le dimanche. Une trop longue file d'attente. Ce problème nous a été signalé à plusieurs reprises et une réunion très prochainement aura lieu afin de régler ces problèmes d'attentes.

La ville de Vigneux est en cours de réflexion sur un agrandissement de ce site.

Une personne regrette que les « récupérateurs » de métaux ne puissent plus faire le premier tri sur les trottoirs.

Propreté de la ville et espaces verts : La pose de corbeilles se continue, la brigade mobile de nettoyage, composée de 4 personnes tourne tous les jours sauf le dimanche.

Des calicots ont été posés sur les arbres de la Pelouse pour rappeler que ce lieu est unique et doit être respecté.

Des cendriers seront posés avant la rentrée scolaire devant le lycée.

Un nettoyage du lycée et des espaces partagés a eu lieu en présence d'élus et de lycéens. Cette action a permis de sensibiliser les élèves sur la protection et le respect de leur environnement.

Pour le ramassage des crottes de chien, constat d'une amélioration (liée à l'augmentation de l'amende éventuelle?).

Problème de la bordure de la forêt le long de la rue St Hubert: L'O.N.F. a bien coupé les branches qui envahissaient le trottoir et la piste cyclo piétonnière qui a été tracée sur ce trottoir avec quelques trous ( qui ont été rebouchés) mais toutes les branches ont été jetées dans le sous bois juste en bordure et le sous-bois n'a pas été nettoyé.

Un contact avec le responsable de l'ONF de Montgeron et un ramassage devraient



être effectué, prochainement. La mairie suit cette affaire.

Par ailleurs, pourrait on poser des poubelles à côté des bancs qui sont là, et faire passer la brigade de propreté pour ramasser les canettes qui se sont accumulées près de ces bancs.

Le sous bois de la forêt est très sale : le problème est connu de l'O.N.F., 33 tonnes de déchets ont été ramassées lors de la dernière opération de nettoyage.

L'accès à la forêt sous la déviation va être aménagé, d'après Mr Brioux, technicien ONF, cela se fera à l'automne.

Mme Michelon signale que certains arbres déjà hauts qui ont été plantés place de Rottembourg sont morts faute d'arrosage.

Les services de la ville ont été contraints par la préfecture à respecter, comme chacun d'entre nous, l'arrêté de sécheresse.

Plusieurs jardinières et mobiliers doivent être renouvelés. Compte tenu de cet arrêté préfectoral, nous avons du retardé un certain nombre de plantations.

#### Problèmes de circulation et de stationnement automobile :

Un riverain de la rue Lucie signale que les voitures y roulent trop vite, et surtout depuis l'aménagement de l'avenue de la République qui y ralentit le trafic.

On signale aussi des voitures stationnées sur le trottoir dans cette rue, empêchant le passage des piétons, il est demandé que la police municipale verbalise. Une réunion sera organisée sur le site à la rentrée, courant septembre.

Des radars pédagogiques sont installés, rue de Concy ; on demande aussi que l'on verbalise les deux roues trop bruyants.

La commune s'est équipée d'un sonomètre, destiné à cette fin.

Réponse : la police municipale utilise tous équipements dont elle dispose : deux motos, jumelles de mesure de la vitesse, sonomètre et elle prête ces matériels à la police nationale.

Les effectifs de la police municipale sont très souvent sollicités par la police nationale pour diverses opérations. Pour rappel, les polices municipales ont des prérogatives limitées par la loi et ne peuvent se transformer en supplétifs de Police Nationale.

La sécurité est et doit rester de la responsabilité de l'Etat.



Question sur la vidéo surveillance, demande qu'elle soit renforcée.

Réponse : Ce système ne fait que déplacer la question et ne pourra jamais remplacer le manque d'effectif de la police nationale. Voir le rapport récent du conseil d'état sur cette question.

A Montgeron les zones sensibles, définies en concertation avec la police nationale, sont couvertes, par ailleurs la vidéo surveillance municipale mais ne pourra jamais palier au manque d'effectif de la police nationale.

6) Travaux de voirie prévus : Mme Bristot donne la liste de tous les travaux programmés pour 2 millions d'euros au budget, avec d'autres réalisations liées au budget supplémentaire 2011 :

- Rue de Bellevue et de Chalandray, après les travaux du SIARV
- les quais des bus avec la poursuite des aménagements PMR
- les enrobés des rues Corot, Cuvray, Joinville,
- un rond point au carrefour de la rue de la Vénérie et A. Briand
- l'arrière du Cyrano et la maison du bicentenaire. Aménagement du terrain sur de la Vénérie.
- les rues Paul Valérie et Paul Cézanne (Résidence de l'Ermitage)
- Réfection de la piste cyclable de la rue C. De Gaulle,
- la rue P. Loti, avec la plantation de prunus
- les petits plots de bois le long de la Pelouse, côté rue Marguerite.
- divers travaux d'éclairage.
- l'abribus de la place Dumay Delille sera refait lorsque les assurances auront réglé le problème de l'accident qui a occasionné sa destruction (Un dossier est en cours d'instruction au STIF)
- un parc à vélo ainsi qu'une corbeille ont été installés dans la cour de Chalandray.
- 7 panneaux d'affichage lumineux sont en cours d'installation à divers endroits bien en vue dans la ville ;
- le panneau d'affichage libre qui était contre le mur de l'église, doit être réinstallé. Une étude pour une nouvelle implantation est en cours.



Mme Carcone demande une réunion débat sur la place de la voiture dans la ville comme cela était promis par le maire. Mr Tarer s'engage à organiser cette réunion après la rentrée, si possible en septembre. Elle sera annoncée ultérieurement. Des aménagements importants ont déjà été réalisés par la ville pour favoriser des circulations piétonnes et cyclistes entre certains quartiers.

#### 7) Haut débit internet :

Cette question, étudiée dans le cadre de la communauté d'agglomération n'a pas reçu l'accord des trois villes, la ville de Montgeron doit donc s'engager seule à améliorer la situation, il faudra investir en 2012 et installer 1 ou 2 NRA suivant l'étude à venir (nœuds de raccordement).

Les besoins des 3 villes de la communauté d'agglomération sont différents. Un consensus doit se dégager afin de pouvoir établir un marché public commun.

Une information complémentaire sera diffusée ultérieurement.

#### **8) INFORMATION DES HABITANTS DU QUARTIER**

Les personnes présentes se plaignent de l'insuffisance de l'information, très difficile à trouver dans le bulletin municipal, et ont été informées par quelques affiches artisanales installées par Mme Carcone chez certains commerçants.

Mme Bristot propose d'utiliser les panneaux lumineux prochains pour donner cette information.

Les personnes présentes n'ayant plus de question, la séance est close.